



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan le, 07 DEC 2020

N/Réf. : **306** /DG/DOMSE/DA/DSUR/AYAI

NOTE AUX USAGERS

Objet : Conditions d'accès en zone sous douane du Port d'Abidjan

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Code ISPS et conformément au communiqué de presse du jeudi 7 avril 2016 relatif aux conditions d'accès, je rappelle à toutes fins utiles à l'ensemble des usagers du port que l'accès en zone sous douane est subordonné aux conditions suivantes :

❖ OPERATEURS PORTUAIRES

➤ Permanents

- Carte d'accès annuelle délivrée par l'Autorité Portuaire ;
- Chasuble estampillée du nom de l'entreprise.

➤ Occasionnels

- Laissez-passer temporaire délivré par l'Autorité Portuaire ;
- Pièces d'identité (une CNI, un passeport, une attestation d'identité ou une carte de séjour...) ;
- Chasuble estampillée du nom de l'entreprise.

➤ Usagers ponctuels

- Un document justificatif de la présence en zone sous douane ;
- Laissez-passer journalier délivré par l'Autorité Portuaire ;
- Pièce d'identité (une CNI, un passeport, une attestation d'identité ou une carte de séjour...) ;
- Chasuble estampillée du nom de l'entreprise.

.../...



❖ DOCKERS

- Carte de docker délivrée par le Sempa-Bmod ;
- Chasuble estampillée du nom de l'entreprise.

❖ AGENTS DES ADMINITRATIONS PUBLIQUES

➤ Permanents au Port

- Carte d'accès annuelle délivrée par l'Autorité Portuaire ;
- Chasuble estampillée du nom de l'Administration.

➤ Occasionnels au Port

- Laissez-passer temporaire délivré par l'Autorité Portuaire ;
- Pièces d'identité (**une CNI, un passeport, une attestation d'identité ou une carte de séjour...**) ;
- Chasuble estampillée du nom de l'Administration.

❖ TRAVAILLEURS DU PORT AUTONOME D'ABIDJAN

➤ Permanents

- Badge délivré par l'Autorité Portuaire ;
- Chasuble estampillée du nom de l'entreprise.

➤ Occasionnels et stagiaires

- Laissez-passer temporaire délivré par l'Autorité Portuaire ;
- Pièces d'identité (**une CNI, un passeport, une attestation d'identité ou une carte de séjour...**) ;
- Chasuble estampillée du logo PAA.

➤ Visiteurs

- Badge visiteur délivré par l'Autorité Portuaire ;
- Pièce d'identité (**une CNI, un passeport, une attestation d'identité ou une carte de séjour...**) ;
- Chasuble estampillée du logo du PAA.

L'accès des véhicules à la zone sous douane se fera sur présentation d'un macaron ou d'un laissez-passer à jour.

J'invite tous les opérateurs et usagers du port au strict respect de ces mesures de sûreté. 🍷



H. Y. SIE

